

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 11 juillet 2019)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

- Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement urgent d'un montant total brut de 5'000'000 de francs pour les travaux de sécurisation et de remise en état de la RC 1003 et du lit du Ruz Chasseran entre Villiers et Le Pâquier**
- Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement urgent d'un montant total brut de 1'120'000 francs pour la remise en état de terrains et d'ouvrages de génie rural sis sur la commune de Val-de-Ruz**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Martine Docourt Ducommun, présidente, Didier Boillat, vice-président, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Josette Frésard, Nicolas Ruedin, Matthieu Aubert, Jonathan Gretillat, Baptiste Hurni, Johanne Lebel Calame, Florence Nater, Daniel Ziegler, Patrick Herrmann, Fabien Fivaz et Grégoire Cario,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission des finances a traité ce dossier par voie électronique. Elle a répondu à une première demande du Conseil d'État survenue le 4 juillet 2019 et comportant le projet de décret portant octroi d'un crédit urgent de 5'000'000 de francs pour les travaux de remise en état Le Pâquier – Villiers, puis à une seconde demande le 9 juillet 2019 au sujet du projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement urgent d'un montant total brut de 1'120'000 francs pour la remise en état de terrains et d'ouvrages de génie rural sis sur la commune de Val-de-Ruz.

Le Conseil d'État a souhaité débloquer deux crédits d'urgence suite aux terribles intempéries qui ont touché le Val-de-Ruz, le premier afin d'aider aux travaux de sécurisation et de remise en état et le second relatif aux travaux de remise en état de terrains et d'ouvrages de génie rural. Pour ce faire, il avait au préalable besoin du préavis de la commission des finances, selon l'article 35 LFinEC.

Face à la nature de la situation, consultés par voie électronique, **les membres de la commission ont immédiatement délivré, sans opposition, un préavis favorable quant aux deux demandes successives du Conseil d'État.**

Il découle de ces préavis que la commission propose au Grand Conseil d'accepter les deux projets de décrets tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'État.

Certains de ses membres ont toutefois émis le souhait que le Conseil d'État et les services concernés mènent prochainement une réflexion plus générale sur ce type de problématique et y intègrent tous les éléments qui permettront à l'avenir de diminuer le risque couru, comme par exemple la revitalisation/l'élargissement des deux cours d'eau en amont. Par ailleurs, si les aspects liés à la prévention des risques futurs doivent être

intégrés, dès le départ, dans les réflexions, il est également demandé que les mesures de protection soient prioritairement respectueuses de l'environnement, par exemple en élargissant un lit de rivière plutôt qu'en lui préférant du béton.

Neuchâtel, le 26 août 2019

Au nom de la commission des finances :

<i>La présidente,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
M. DOCOURT DUCOMMUN	F. FIVAZ